

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Durée	3 jours	Référence Formation	6-SP-DUERP
-------	---------	---------------------	------------

Objectifs

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) pour construire le document unique

Evaluer les risques professionnels de l'entreprise, les classer et mettre en œuvre les plans d'action

Apprendre à rédiger et à mettre à jour le document d'évaluation des risques professionnels

Participants

Toute personne ayant à mettre en œuvre une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels Membres du CSE ou de la CSSCT

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM. Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- Définitions et principes
- Bonnes pratiques et valeurs essentielles du réseau de prévention
- Rappel des cadres législatifs et réglementaires : Article L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail, Décret du 5 novembre 2001

Situer le contexte

- Les principes généraux
- Les ressources internes et externes
- Les conditions nécessaires à la réussite

Comprendre la démarche du DUERP

- Choix des auditeurs
- Informations à centraliser
- Choix de la méthodologie
- Découpage de l'entreprise en unité de travail
- Détermination de la planification
- Compréhension de l'organisation interne
- Détermination des unités de travail à auditer

Préparer la démarche d'évaluation des risques

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés en prenant en compte le travail réel
- Evaluer et hiérarchiser les risques identifiés en mettant en place une cotation
- Observer les tâches réellement effectuées aux postes de travail (dialogue avec les personnes qui occupent ce poste et les autres
 - personnes susceptibles d'être concernées)
- Prendre en compte le vécu du personnel
- Analyser les derniers accidents du travail et maladies professionnelles
- Donner une valeur aux risques pour les classer
- Déterminer la gravité des dommages, la probabilité de leur occurrence et le nombre de salariés potentiellement exposé
- Savoir prendre en compte l'avis de la médecine du travail

Mettre en œuvre et formaliser l'évaluation des risques

- Risques de chute de plain-pied
- Risques de chute de hauteur
- Risques liés aux circulations internes
- Risques routiers
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à la manutention mécanique
- Risques liées à la manutention manuelle
- Risques liés à certains produits
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques liés au bruit
- Risques liés à l'éclairage, etc...

Audit d'un poste de travail si possible

- Synthèse du travail effectué
- Aider à la mise en place du Document Unique
- Elaboration du programme d'actions de prévention

Etude des risques de l'entreprise

- Gérer le Document Unique
- Informer le personnel de l'entreprise
- Suivre et mettre à jour les résultats du plan d'action



- Organiser le travail en limitant les risques
- Suivre les évolutions de l'entreprise
- Optimiser la démarche